

Chapitre IV : Promouvoir la diversité culturelle et élargir l'accès à l'offre culturelle

Santé et PNC AVT

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	13/02/2020
Juridiction / Nature	LOI
NOR / Numéro	MCCB1511777L
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFSC TA000032854349

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] -Est artiste amateur dans le domaine de la création artistique toute personne qui pratique seule ou en groupe une activité artistique à titre non professionnel et qui n'en tire aucune rémunération. [...] Le cadre non lucratif défini au deuxième alinéa du présent II n'interdit pas la mise en place d'une billetterie payante. [...]

[...] Un label centre culturel de rencontre est attribué à toute personne morale de droit public ou de droit privé à but non lucratif qui en fait la demande et qui, jouissant d'une autonomie de gestion, occupe [...]

[...] Un label « centre culturel de rencontre » est attribué par le ministre chargé de la culture à toute personne morale de droit public ou de droit privé à but non lucratif qui en fait la demande et qui, jouissant [...]

RÉFÉRENCE

LOI MCCB1511777L du 13 février 2020, « Chapitre IV : Promouvoir la diversité culturelle et élargir l'accès à l'offre culturelle ». Disponible sur Légifrance :
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFSCITA000032854349> (consulté le 29 août 2026).